

ASSEMBLEE SECTORIELLE DES EFT ET DES OISP – 5 MAI 2009

Discours d'accueil d'Eric Mikolajczak, Secrétaire général de l'Interfédé.

NB : Les dias dont question dans ce texte font l'objet du power point implémenté sur le site de l'Interfédé.

« C'est avec beaucoup de plaisir que je voudrais avant tout vous souhaiter la bienvenue, à vous toutes et tous, travailleuses et travailleurs du secteur, partenaires, mandataires politiques, représentants des 4 formations démocratiques francophones, représentants de l'administration de la Région wallonne, et bien d'autres encore, pour ouvrir cette assemblée, particulière à plus d'un titre puisqu'elle est, d'abord, la première qui nous réunit depuis l'entrée en vigueur du nouveau décret.

C'est donc l'occasion de faire un **premier bilan**, mais aussi et surtout de tracer des perspectives, et de formuler nos revendications, à la veille d'élections qui permettent aux citoyens que nous sommes de donner notre avis mais aussi, nous l'espérons, de contribuer à influencer, par nos choix, les politiques de demain en matière de formation et d'insertion socioprofessionnelle des personnes les plus précarisées.

Rassurez-vous, je ne vais pas m'étendre sur le bilan des 35 années qui se sont écoulées depuis la création, en 1974, de la 1^{ère} association de formation par le travail, car je n'aurais pas assez de la matinée pour retracer toutes les péripéties qui ont jalonné l'émergence et le développement de toutes ces initiatives que l'on appelle aujourd'hui EFT et OISP.

Je ne reviendrai pas non plus sur la très longue gestation de ce nouveau décret, voté le 1^{er} avril 2004 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008, mais discuté, négocié, re-discuté et re-négocié, entre les représentants du secteur, rassemblés au sein des 5 fédérations et les cabinets des ministres qui se sont succédé depuis la fin de l'année 1999.

Je me limiterai simplement aujourd'hui à vous présenter une **photographie actuelle du secteur des EFT et des OISP**, en citant quelques chiffres, révélateurs de la vitalité, de la créativité, de l'importance de ce secteur, mais aussi, et malheureusement oserais-je dire, de l'acuité des besoins rencontrés par ces milliers de stagiaires, ces personnes parmi les plus éloignées de l'emploi, qui participent chaque année aux formations proposées par les EFT et les OISP.

Nous verrons d'ailleurs quelques uns de ces chiffres sont révélateurs de l'effet du décret sur l'action des EFT, mais surtout des OISP.

[dia : EFT/OISP agréées en 2009]

Voyons tout d'abord quel est le paysage aujourd'hui : 168 organismes, qui ensemble emploient plus de 2.000 travailleurs :

155 asbl et 13 CPAS pour 74 EFT et 94 OISP

[dia : Les stagiaires]

C'est sur la diapositive suivante que nous pouvons découvrir une première conséquence de l'entrée en vigueur du décret, puisque le nombre de stagiaires a fortement chuté en 2008 : plus de 4.000 personnes (soit quelque 20%) en moins par rapport à 2007. Et l'on peut voir que cette chute concerne uniquement les OISP (- 30%), alors que les EFT croissent légèrement en nombre de stagiaires. Je rajouterai, ce qui n'apparaît pas sur cette dia, que c'est essentiellement dans le groupe des stagiaires de sexe féminin qui suivent des formations en OISP, que l'on doit recenser cette réduction drastique (- 3.361 par rapport à 2007). Lors de l'évaluation du décret qui devra impérativement avoir lieu d'ici la fin de cette année, nous devons examiner tout particulièrement cette question afin de savoir qui sont ces femmes qui n'ont plus accès à nos formations et quelles autres solutions peuvent leur être proposées.

[dia : Les heures de formation en EFT et en OISP]

Si l'on compare 2007 et 2008 sous l'angle du nombre d'heures de formation réalisées par les EFT et les OISP, l'on constate que l'activité du secteur, en volume d'heures de formation dispensées, est restée relativement stable (5.194.000 en 2008 contre 5.177.000 en 2007). Cette apparente stabilité ne doit pas occulter le fait que l'on constate une légère augmentation des heures en EFT ainsi qu'une légère diminution en OISP, mais il ne faut pas perdre de vue qu'en 2008, 6 nouveaux centres ont été agréés.

Un 2^e effet du décret doit être ici souligné : comment expliquer que le nombre d'heures de formation en OISP n'ait que peu varié, alors qu'on y a recensé environ 4.000 stagiaires en moins ? L'on pourrait en déduire que bon nombre d'OISP ont simplement adapté la durée de leur programme. Sans doute. Ceci dit il faut quand même relever que la durée moyenne de formation/par stagiaire n'a augmenté que de 80 heures – 2 semaines – entre 2007 et 2008.

[dia : Le genre]

Conséquence directe de l'impact du décret sur le nombre de stagiaires, les femmes ne représentent plus que 57% des stagiaires en 2008, alors qu'elles en représentaient 62% en 2007. Les inconnus ...

[dia : L'âge]

Sans grande surprise, cette dia sur la répartition des stagiaires en terme d'âge nous montre que la plus grande partie des stagiaires sont des adultes âgés de 26 à 49 ans (70%), et que les jeunes de moins de 25 ans en représentent 26%. Notons encore la participation de 4% de stagiaires âgés de 50 ans et plus.

[dia : Le niveau de qualification]

On le sait, le public prioritaire des EFT et des OISP dispose d'un faible niveau de qualification et est considéré comme demandeur d'emploi de longue durée.

En terme de niveau de qualification, l'on peut voir que 77% des stagiaires ne disposent pas d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, mais que l'on compte aussi un groupe important de stagiaires dans la catégorie "Autres" qui comprend essentiellement les personnes dont le niveau de diplôme n'est pas connu ou simplement pas reconnu dans notre pays. Il s'agit ici, la plupart du temps, d'étrangers hors UE.

[dia : La durée d'inoccupation]

En ce qui concerne la durée d'inoccupation, nous retrouvons bien ici le public prioritaire des EFT et des OISP, puisque nous pouvons voir que 78% des stagiaires sont inoccupés depuis plus de 6 mois (définition habituelle du chômage de longue durée), et que 52% sont inoccupés depuis plus de 24 mois.

En comparant ces chiffres à ceux de l'année 2007, l'on remarque immédiatement un 3^e effet d'une des dispositions du décret qui réserve prioritairement l'accès aux OISP aux demandeurs d'emploi considérés comme chômeurs de longue durée, car leur proportion est nettement plus importante en 2008 qu'en 2007.

[dia : Et après ...]

Que deviennent les stagiaires à l'issue de leur formation ? Cette dernière dia, mérite quelques explications :

- 22% interrompent leur formation pour des raisons diverses : maladies, décès parfois, déménagements, internements, mauvaises orientations, ou tout simplement abandons,
- 34% ne donnent pas d'informations après leur formation et les opérateurs ne disposent pas de moyens pour en assurer le suivi,
- 29% ont trouvé un emploi ou repris une formation auprès d'un autre opérateur du DIISP,
- et 15%, enfin, figurent dans la catégorie "Autres" qui concerne les réorientations et les stagiaires qui reçoivent une aide à la recherche d'emploi.

Certains trouveront que ce que l'on appelle taux d'insertion sont faibles : 16% à l'emploi, 13% en reprise de formation. Si l'on veut éviter d'avoir une vue tronquée du dispositif, il faut se rappeler que ces chiffres ont été communiqués pour l'année 2008, au cours des 3 premières semaines du mois de janvier 2009, dans un délai qui ne permet pas aux opérateurs de disposer d'informations sur l'insertion des stagiaires qui ont terminé leur formation à la fin de l'année précédente.

[dia : Les offres de formation]

En ce qui concerne les offres de formations, l'on en relève près de 400:

- pour les EFT, dans 21 secteurs différents, principalement le bâtiment, l'hôtellerie et la restauration, l'horticulture, les services à domicile, mais aussi dans la vente, la protection de l'environnement ou les soins infirmiers...
- pour les OISP, dans 31 secteurs différents, principalement l'orientation, la remise à niveau, l'alphabétisation ou le FLE, mais aussi les soins infirmiers, le tourisme, l'informatique ou l'électricité...

[dia : Les offres de formation]

Pour en terminer avec les chiffres, je citerai encore celui du budget dédié aux EFT/OISP par le Gouvernement wallon : quelque 56,5 millions d'euros qui proviennent de 2 sources différentes :

- les points APE d'une part pour un peu plus de 45%,
- Les subsides accordés par la division de la formation professionnelle pour un peu moins de 55% d'autre part.

Cette double origine n'étant pas sans causer d'importantes difficultés pour notre secteur, nous en reparlerons, comme d'autres difficultés liées à l'enveloppe budgétaire.

Avant de passer la parole à Joël Gilliaux, je voudrais dire, enfin, que 2009 est aussi l'année des 20 ans de l'Interfédé.

Certains se demanderont peut-être pourquoi nous n'avons pas mentionné cet anniversaire dans l'invitation à cette journée. Au-delà de l'importance que représente cet événement aux yeux de celles et ceux qui s'y sont investi pendant 20 ans et de celles et ceux qui y travaillent actuellement, il nous a semblé primordial de nous rassembler aujourd'hui autour du cœur de nos actions, la formation et l'insertion socio-professionnelle des milliers de personnes les plus éloignées de l'emploi et de l'inclusion dans la vie sociale.

Dénommée à l'époque EAP Consultance, l'association a été constituée le 27 décembre 1988 et ses statuts ont été publiés au M.B. le 1^{er} juin 1989. Je vous épargnerai également toutes les étapes de sa croissance pour **souligner ce que représente aujourd'hui l'Interfédé** :

- 30 travailleurs et travailleuses dont 23 conseillers en formation détachés dans les CEFO avec nos partenaires de FOREM Conseil, FOREM Formation, les 4 réseaux de Promotion sociale, l'AWIPH, l'IFAPME et les MIRE.

La fonction des conseillers en formation, comme celle des conseillers de l'axe emploi présents dans les CEFO est devenue d'autant plus cruciale aujourd'hui puisqu'elle s'inscrit non seulement dans l'un des axes les plus visibles du DIISP, mais qu'elle est aussi en première ligne des actions menées par le service public dans le cadre du PAC.

Soulignons, au passage, l'importance du travail réalisé dans les CEFO : près de 30.000 visites par mois, en moyenne, dans les différents carrefours, ce qui représente plus de 10.000 usagers différents, sachant que bon nombre d'usagers y viennent à plusieurs reprises.

- L'Interfédé, ce sont également, les 7 personnes qui travaillent, au siège de Namur, en étroite collaboration avec les représentants des fédés, pour assurer nos missions décrétales
- Soulignons également le travail réalisé par les 20 représentants EFT/OISP qui assurent l'animation des plateformes réunissant les opérateurs sous-régionaux et qui les représentent au sein des commissions consultatives sous-régionales du DIISP.

Et, enfin, je ne voudrais pas terminer sans citer les administrateurs de l'Interfédé, représentants les 5 fédérations qui la composent, ni sans saluer leur investissement depuis 20 ans, ainsi que leur participation déterminante aux multiples actions que nous menons aujourd'hui et que nous mènerons encore demain.

Je voudrais dédier cette journée,

- ✓ non seulement aux travailleurs de l'Interfédé et à ses administrateurs,
- ✓ à tous les travailleurs du secteur,
- ✓ mais aussi et surtout à toutes ces personnes qui se battent tous les jours pour sortir de leurs difficultés,

et à qui je voudrais dire, en paraphrasant les Enfoirés :

"On m'avait dit : c'est pour un jour, et 35 ans plus tard, nous y sommes toujours."

Et encore : **«si un jour, on trouve la solution, on fêtera tous notre dissolution" ».**

**Eric Mikolajczak,
Secrétaire général de l'Interfédé**